**Communiqué de presse :**

**Les Nations Unies et le Togo signent le document Cadre de Coopération pour le développement durable 2023-2026**

**Lomé, le 14 février 2023**- Le Système des Nations Unies renforce son partenariat avec le Togo à travers la signature du nouveau cadre de coopération pour le développement durable pour la période 2023-2026. En effet, le Cadre de Coopération pour le Développement est le document stratégique commun d’intervention des agences du système des Nations Unies au Togo. Ce document définit la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités de développement du gouvernement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le document a été signé au ministère de la planification du développement et de la coopération par Monsieur Aliou DIA, Coordonnateur Résident a.i du Système des Nations Unies au Togo et Madame Ablamba Ahoéfavi JOHNSON, Ministre, Secrétaire Générale de la Présidence de la République, en présence des membres du gouvernement, des chefs d’agences du Système des Nations Unies, des représentants de la société civile, du secteur privé, des universités, de la chefferie traditionnelle et des autres partenaires techniques et financiers.

A travers ce cadre de coopération, le système des Nations Unies s’engage à réaliser trois (03) priorités alignées sur les ambitions de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui vise à faire du Togo un pays en paix et une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable:

* **Priorité 1 : « Soutenir une croissance plus inclusive et durable » :** le système des Nations Unies contribuera à créer les conditions d’une diversification de l’économie, notamment par le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes et la participation des populations les plus vulnérables dans les chaines de valeurs. Ceci leur permettra de bénéficier des fruits d’une croissance inclusive, résiliente et créatrice d’emplois décents. Un accompagnement sera fait aux institutions et aux communautés afin d’adopter les mécanismes de gestion durable des ressources naturelles pour être plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes.
* **Priorité 2 : « Accompagner le développement du capital humain et l’accès aux services sociaux de base pour tous »**: afin de ne laisser personne pour compte, les Nations Unies soutiendront la formation et le renforcement de capacité des acteurs et des populations pour répondre aux besoins du marché de l’emploi. Ils contribueront au développement des mécanismes de protection sociale et au renforcement des services sociaux de base (nutrition, éducation, santé, eau et assainissement, énergie…) au profit des populations les plus à risque à travers le pays, y compris la région des savanes.
* **Priorité 3 : « Promouvoir une gouvernance plus inclusive, efficace et redevable pour préserver la sécurité et la paix »** : dans le souci d’accompagner le renforcement de l’Etat de droit et les institutions de la sécurité et de la justice pour la promotion et la protection des droits des citoyens, les Nations Unies contribueront à améliorer le cadre institutionnel, réglementaire et opérationnel de l’exercice des droits, à autonomiser les jeunes, les femmes, les filles et les personnes vivant avec handicap et à accompagner leur participation dans les processus démocratiques, et à appuyer les collectivités décentralisées pour un développement au plus près des populations, tout en soutenant les mécanismes de prévention et de réponses aux crises sociales et sécuritaires.

Pour la mise en œuvre de ce Cadre de coopération, un montant de 247 millions de dollars devra être mobilisé et 42 projets et réformes mis en œuvre .

A travers ce cadre de coopération, les Nations Unies au Togo entendent accompagner le gouvernement et ses partenaires dans la réalisation d’un développement économique, social et environnemental inclusif et résilient.

En rappel, le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable a été introduit par la résolution 72/279 de l'Assemblée Générale en 2018 comme le principal instrument dédié à la planification et la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies dans chaque pays, suite au souhait des Etat-membres de voir le Système de Développement des Nations Unies se repositionner au service du Programme de Développement Durable à l’horizon 2030. Le cadre de Coopération devrait être (i) axé sur les besoins du pays, (ii) basé sur des partenariats ouverts, intégrés et transformationnels et (iii) porteur de changement.